

Directeur :
Antoine TURMO
Adresse : VI^e Union
Régionale C. N. T.
Bourse du Travail
Place Saint-Sernin
TOULOUSE (H.-G.)

ABONNEMENT
Annuel 20,00 F
Semestriel 10,40 F

ESPPOIR

AIT GNT

HEBDOMADAIRE ♦ ORGANE DE LA VI^e UNION REGIONALE DE LA C. N. T. F.

N° 72

19 mai 1963

Prix : 0,40 F

Editozial

ENCORE UNE MANŒUVRE FRANQUISTE

MALGRE la morgue avec laquelle la presse espagnole répond aux manifestations internationales, protestant contre l'exécution de Julian Grimau, le gouvernement franquiste semble chercher, une fois encore, le moyen de donner le change au monde libre en ce qui concerne son système de justice.

Il serait utile, peut-être, de faire un peu d'histoire. Cela donnera un éclairage singulier aux faits que nous voulons commenter.

Quant à la Commission internationale de juristes publiant son fameux rapport, le ministre d'information du gouvernement de Franco, M. Fraga Iribarne, ainsi que son collègue le ministre de la justice, poussèrent de hauts cris, affirmant énergiquement que tout ce que disait la Commission au sujet de la juridiction militaire était absolument faux. La Commission se limitait à déclarer « que la juridiction spéciale militaire exerce une influence importante sur le pouvoir judiciaire, situant en dehors de la compétence des tribunaux ordinaires certains domaines essentiels de la vie sociale ». Il soulignait l'autorité du Caudillo sur ces tribunaux et sur les officiers de la justice militaire, puisqu'il est commandant en chef des forces armées.

Les faits sont venus ratifier le rapport des juristes. C'est effectivement avec les articles du décret de 1940, qui chargeait les juges militaires de la répression « de la maçonnerie et du communisme », que l'on a condamné à mort Grimau et C'EST CE DECRET QUE MAINTENANT LE FRANQUISTISME VEUT ABOLIR. M. Fraga Iribarne, qui n'a rien ajouté au laïus de sa conférence de presse, protestant contre le rapport (malgré la promesse d'une « plus ample réponse » en temps voulu) aura dû mal à se mettre d'accord avec lui-même, puisque ce décret, dont il niait l'existence, était toujours en vigueur.

La manœuvre franquiste que nous voulons dénoncer est la suivante : Le fameux décret instituant les tribunaux militaires comme juridiction chargée de réprimer « la maçonnerie et le communisme » sera dérogé, puisque telle a été la décision du dernier conseil des ministres franquiste. Mais on créera une Cour spéciale de justice qui jugera les mêmes faits et, qui plus est, des juges militaires continueront à juger ceux qui seront accusés « d'actes de terrorisme ». Connaissant, comme nous les connaissons, les procédés du franquisme, nous savons pertinemment que pourra être qualifié d'acte de terrorisme n'importe quelle manifestation d'opposition au régime, depuis le bris de vitrines, jusqu'à la pose d'un explosif, en passant par le mouvement de grève non agréé... dans un pays où le droit de grève n'existe pas.

L'opinion internationale risque d'être quelque peu dérouterée, si elle ne se rend compte du jeu du franquisme et si elle ne voit pas la manœuvre par laquelle on dira : « Voilà : nous venons de liquider le dernier résidu des lois d'exception rédigées dans les premiers temps du mouvement. Grimau aura été le dernier accusé jugé par ces tribunaux d'exception... » Mais des nouveaux tribunaux d'exception seront remis immédiatement en vigueur, et les juges militaires, après avoir jugé des centaines et des milliers d'accusés, dont près d'une centaine les mois derniers, Grimau étant le seul condamné à mort (600 ans de prison ayant été « généreusement » octroyés à beaucoup d'autres) continueront à juger et à condamner comme bon leur semblera et dans les mêmes conditions que dans le passé... sans pour autant que le décret de 1940 couvre ces basses besognes.

Voilà la sinistre comédie dont nous sommes spectateurs et témoins.

Que la Ligue des Droits de l'Homme, que la Conférence de l'Europe occidentale, que la Commission d'aide des Internationales, que tous les organismes qui essaient d'arracher des victimes au franquisme ne se laissent pas leurrer : Bien n'a changé dans la procédure judiciaire franquiste. Et les opposants au système, communistes, socialistes, anarchistes, syndicalistes, catholiques, démocrates, peu importe, seront impitoyablement persécutés et condamnés. Et quand on ne pourra les faire comparaître devant quelque tribunal d'exception, en dernier recours on pourra toujours les précipiter du troisième étage d'une prison, comme on vient de faire mourir, à Jerez de la Frontera, le jeune écrivain espagnol Manuel Moreno Barranco, auteur d'un roman, écrit en France, « Arcadia Feliz », qui n'a pas eu l'heur de plaire au franquisme.

On se demande devant quel tribunal, avec quelle loi et sous quelle peine, pourront être jugés les militaires qui se soulevèrent, le 18 juillet 1936, contre le gouvernement républicain et le peuple espagnol et réalisèrent des actes de terrorisme entraînant la mort d'un million d'hommes, femmes et enfants, livrant en plus le pays à l'occupation étrangère.

Voilà un aspect que devra examiner de très près une nouvelle Commission de juristes.

CONFERENCES PUBLIQUES ET CONTRADICTOIRES

A PERPIGNAN

ARGELES-SUR-MER

Organisé par la Fédération Francisco-Ferrer des Pyrénées-Orientales, aura lieu à Perpignan, le 18 mai, à 21 heures, salle Arago, par le camarade LAS VERNAS.

Pour le sujet, consulter les affiches.

Le dimanche 19, en matinée, à 15 heures, salle des fêtes, LAS VERNAS traitera le sujet « Pour quoi j'ai quitté l'Eglise ».

Camarades, par le présent communiqué vous êtes invités à participer, si vous croyez d'utilité combattre l'opium du peuple.

Le Secrétaire à la Propagande.

NASSER N'EST PAS LE SEUL MAITRE du nouveau panarabisme

L'élément de la situation au Moyen-Orient qui, ces jours-ci, reçoit le plus de publicité, semble être sans conteste le retour du spectre du panarabisme.

Ce courant avait connu au lendemain de la seconde guerre mondiale un semblant d'expression politique avec l'apparition de la Ligue arabe. Il s'était ensuite affirmé sous la forme du nassérisme apparemment triomphant, du temps de la formation de la République arabe unie sous les espèces de l'union syro-égyptienne de 1958, suivie de près par l'association du Yémen à la RAU. Puis était venu un déclin, parallèle à une baisse du prestige du Raïs.

Mais, le panarabisme qui tient maintenant la manchette est assez loin de présenter un aspect aussi « monolithique » que son prédecesseur immédiat, avec lequel il n'est cependant pas sans présenter de points communs.

En effet, la vague panarabe actuelle, marquée par l'instauration de nouveaux régimes en Irak et en Syrie, ainsi que par l'intervention égyptienne au Yémen, comprend certes le nassérisme parmi ses éléments essentiels; mais, précisément, le fait nouveau, c'est qu'à ce sujet ce soit maintenant le pluriel qu'il faille utiliser. En effet, au pilier « nassérisme » répond maintenant le Baath, « parti socialiste de la Renaissance arabe », sans compter l'apparition d'Alger comme autre pôle du monde politique arabe.

Le Baath, fondé en 1940 par un Syrien, Michel Aflak, vive depuis sa fondation l'unité arabe. L'influence de ce parti, dont la structure n'est pas sans évoquer celle d'une société secrète, a marqué surtout la Syrie, l'Irak et la Jordanie. Il a été l'instrument principal au niveau syrien, de l'union de l'Egypte et de la Syrie, en 1958, et pour lui Nasser était alors l'agent de la Providence.

MARCHE DE DUPES

Cette intégration ayant, dans une grande mesure, abouti à une exploitation pure et simple de la Syrie par les Egyptiens, les Baathistes, brûlant ce qu'ils avaient adoré, se tournèrent contre Nasser. Depuis lors, le Baath s'est divisé.

Un groupe dirigé par M. Akram Haurani, est resté hostile à Nasser. Un autre, sous la houlette de Michel Aflak, s'est rapproché du Raïs, tout en comptant bien ne pas de nouveau tirer les marrons du feu pour Le Caire. Ce groupe vise l'unité arabe, même faite en coopération avec d'autres que lui-même. Mais, il espère qu'un jour il prendra le pouvoir dans tout le monde arabe et il croit que c'est seulement à cette condition que la future unité arabe pourra s'affermir.

Il semble ainsi qu'on ait affaire

à une réédition du « J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer », mais, de part et d'autre, l'étouffement ne sera peut-être pas si facile à effectuer.

En effet, l'implantation du Baath en Egypte semble à peu près nulle, et en Irak les Baathistes doivent partager le pouvoir avec une faction nassérienne. Du point de vue de Nasser, les coups d'Etat de

PAR JOGUES GIRARD

Bagdad et de Damas ont apporté une diversion utile à la tension qui se manifestait depuis quelque temps en Egypte, ainsi qu'à l'enlèvement de l'expédition envoyée par le Bikkachi au Yémen. De toute façon, nécessité aidant sans doute, on semble de part et d'autre bien résolu à faire montre de souplesse.

Aussi tout en arrivant à une certaine forme d'union entre l'Egypte, la Syrie et l'Irak, on prend maintes précautions, à commencer par des tentatives de retirer du flanc du « lion » panarabe ces deux épines que sont les questions yéménite et kurde.

SI LE GRAIN NE MEURT

Quant aux circonstances qui ont amené ces coups d'Etat, il semble qu'il s'agisse, dans une assez grande mesure, d'un processus de « pourrissement naturel » des deux cas. Ce qui, bien entendu, n'exclut pas qu'ait joué quelque catalyseur, tel la CIA, comme veulent certaines rumeurs.

En Syrie, le gouvernement Khaled El Azem, dont sept ministres, baathistes antinassériens et frères musulmans avaient démissionné fin janvier, ne faisait plus guère que persévérer dans son agonie. L'intervention de l'armée, jointe à l'appui populaire dont semble disposer le groupe de M. Aflak en Syrie, ne devait rencontrer que peu de résistance.

En Irak, l'isolement de Kassem, du moins par rapport aux éléments organisés de la population (car il ne faudrait pas oublier que pendant que se déroulaient les combats qui ont marqué sa chute, Kassem, quant à un appui, se faisait acclamer, dans les quartiers pauvres de Bagdad), rendait son renversement inévitable.

Que, par ailleurs, les mesures désagréables aux intérêts de l'Irak Petroleum Company, qu'a prises Kassem pendant ces derniers mois d'exercice de la dictature aient pu provoquer l'ire du cartel des pétroliers et ce qui pourrait s'ensuivre, il ne s'agirait peut-être là que de la goutte qui fait déborder le vase.

L'ampleur de la répression anti-communiste à laquelle se livre le régime du maréchal Aref, colonel jusqu'au coup d'Etat, pourrait apporter un argument tant pour

cette hypothèse qu'en faveur d'une autre, pas nécessairement contradictoire avec la première : la première nouvelle à l'effet que le nouveau régime irakien ne représenterait pas une menace côté pétrole n'est-elle pas venue de Washington alors que par ailleurs on n'avait sur les événements d'Irak d'autres sources d'information que Radio-Bagdad, qui ne disait mot sur le sujet ? Conjectures, bien sûr.

AUTONOMIE KURDE

Par contre, ce qui n'est pas de l'ordre de la conjecture, c'est le fait, établi par M. Eric Rouleau, du quotidien parisien « Le Monde », que ceux des auteurs du coup d'Etat du Bagdad qui sont du Baath, ont entrepris dès février 1962 d'obtenir au moins la neutralité bienveillante des Kurdes qui étaient en rébellion contre Bagdad. Pour prix de leur bienveillance, les dirigeants kurdes, le mollah Barzani en tête, demandèrent et obtinrent la reconnaissance du principe de l'autonomie des Kurdes. Le coup d'Etat accompli, rien ne vint d'abord en ce sens. Les Kurdes, furieux, se faisaient répondre par les Baathistes que c'était la faction pro-nassérienne, qui ne voulait pas, que l'autonomie pour les Kurdes, cela ferait mau-

(Suite en page 2.)

APRES L'EXECUTION DE JULIAN GRIMAU

Des prêtres Genève s'adressent au Général Franco

On nous communique cette lettre adressée au chef du gouvernement espagnol :

*Excellence,
Les prêtres soussignés, émus par les événements récents relatés par la presse, expriment leur douleur et leur indignation à la suite de l'exécution de Julian Grimau, condamné selon des normes incompatibles avec une véritable justice.*

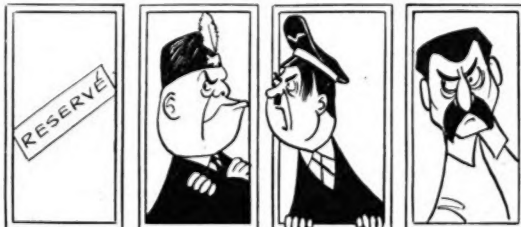
En outre, ils regrettent que, bafoyant l'esprit de l'Evangile, vous ayez refusé une mesure de clémence. Ils regrettent d'autant plus que le gouvernement espagnol se réclame du nom de catholique.

Signé : Denis Baud, Paul Beffa, Licio Bordin, Paul Blanc, Etienne Bouchardy, Etienne Brun, Alfred McCarthy, Jean-Jacques Chavaz, Marcel Châtelain, Jean Chevallier, Pierre Châtelier, Marie-Martin Cotter, Maurice Delaloue, Robert Demény, Jean Desbusses, Charles Devaud, Etienne Doussé, Emile Durvenoz, Fernand Ducllard, Fernand Emonet, Edmond Gschwend, Jean Jobin, Louis Jobin, Jean Kaelin, Jean de la Croix Kaelin, Lucien Mauris, Léon Mauron, Pierre Mina, François Moret, Jacques Perroux, Jacques Rey, Gabriel Rime, Charles Rossi, Pascal Rywalski, Jacques Sallat, Matthieu Simonin, Florin Spescha, René Stauffer, Jean Turini, Pierre Vermot, Pierre Vuichard, André Zraggen.
Genève, 24 avril.

Ces prêtres ont-ils oublié que, selon le cardinal-Primate d'Espagne au moment du soulèvement franquiste, « les fleurs de l'Evangile » devaient sortir « de la bouche des canons » qu'il bénissait ?

Le cardinal-Primate n'est pas le même. Mais Franco et l'Eglise espagnole n'ont pas changé.

A LA GALERIE DE CRIMINELS CELEBRES



— Il est digne de figurer parmi nous.